

GUIDE DE L'ÉTUDIANT

ÉCOLE DE THÉÂTRE DE LYON

ANNÉE 2024-2025

Edito

Bienvenue à l'École de Théâtre de Lyon !

Vous débutez ou poursuivez une formation passionnante, car vous êtes passionnés, et les enseignants sont des artistes passionnés aussi.

Mais au-delà de la passion, le métier que vous envisagez nécessite du travail, de la rigueur, de la détermination, de la patience, de la persévérance...

Et tout cela peut et doit se réaliser en collaboration, dans la solidarité, dans le plaisir et dans la joie !

La direction de l'école et toute l'équipe pédagogique vous accompagnent avec bienveillance, mais aussi avec une exigence qu'ils savent incontournable dans ce métier.

Pour conclure ces quelques mots d'accueil, et comme entrée en matière, voici ce qu'a écrit un grand metteur en scène contemporain et inspirant :

« Il est très étonnant de voir à quel point la forme théâtrale est exigeante parce que cette petite étincelle de vie doit être là, seconde après seconde. »

Peter Brook

Sommaire

I – PRÉSENTATION DE LA FORMATION

- 1) Les matières
- 2) Les stages en milieu professionnel
- 3) Les enseignants

II – DATES CLÉS

III – RÈGLES CONCERNANT LES COURS

IV - SUIVI PÉDAGOGIQUE / ÉVALUATIONS

- 1) Système de notation
- 2) Périodes d'évaluation

V – NUMÉROS UTILES

VI - RÈGLEMENT INTÉRIEUR (annexe)

I – PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Une formation complète de l'acteur dans un cadre professionnalisant.

1) LES MATIÈRES

1) 1 - LES FONDAMENTAUX

JEU DE L'ACTEUR

Plusieurs intervenants, plusieurs approches, allant des techniques de base en 1ère année au montage de pièces en 3ème année.

Les intervenants vous donnent les outils nécessaires à la compréhension et à la pratique de ce métier, et vous accompagnent progressivement tout au long des trois années, vers l'autonomie.

TRAVAIL DU TEXTE

Les textes, avec les idées et les réflexions qu'ils induisent, vont vous permettre d'enrichir votre vocabulaire de la langue, et votre vocabulaire intérieur.

Découvrir les textes, les dire à haute voix, les entendre. Se les approprier, se les mettre en bouche, travailler la diction... En comprendre tout le sens, la construction, la métrique... L'exigence de la versification renforce l'aisance dont vous aurez besoin en tant que futur comédien.

Les pièces, scènes et textes abordés se veulent représentatifs du répertoire, et vont de la tragédie grecque au contemporain, en passant par le classique.

BIOMÉCANIQUE / VOIX ET CORPS

Une semaine intensive en début d'année, puis pratique pendant une partie de la première année, afin d'acquérir des outils que vous pourrez utiliser tout au long de votre parcours d'élève, et de votre carrière ensuite.

La biomécanique et le training de l'acteur par les exercices physiques.

CHANT / TECHNIQUE VOCALE

Maîtrise d'un des outils essentiels du comédien : la voix.

Fonctionnement de l'appareil phonatoire, se situer et situer le son : posture, souffle, placement vocal. Apprendre à découvrir sa voix, étoffer sa palette de sons, trouver la justesse. Le travail vocal s'appuie sur 3 points fondamentaux : l'écoute, la conscience de son corps, la conscience de l'espace.

DANSE / TECHNIQUE CORPORELLE

Maîtrise d'un des outils essentiels du comédien : le corps.

Maîtrise du rythme, lâcher prise du corps. Un travail et une expérience de contact physique. L'enseignement se fait sur 3 axes : la conscience de son corps ; l'équilibre, avec ancrage dans le sol et centre de gravité ; la technique en abordant l'aspect rigoureux de certaines danses.

1) 2 - LES MODULES ET MASTER CLASSES

Au cours des trois années sont également enseignés :

- L'escrime et l'apprentissage aux combats de scène, avec une maître d'armes (1ère et 2ème années),
- La Commedia dell'arte (2ème et 3ème années),
- Le clown (1ère, 2ème et 3ème années),
- Le travail de la voix en studio d'enregistrement (3ème année)
- La marionnette (3ème année)
- Le jeu face caméra et la préparation aux castings (3ème année)
- La communication, l'administration (3ème année).....

2) LES STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL

Une période de stage obligatoire en milieu professionnel vient, chaque année, enrichir vos connaissances du métier et votre réseau professionnel.

Dès le début de l'année, un accompagnement et un suivi vous est proposé par la direction de l'ETL. C'est un premier pas vers la découverte de la profession, sous différentes facettes, les stages pouvant englober des fonctions diverses. C'est aussi les premiers contacts vers de potentielles opportunités de travail à la sortie de l'école.

3) LES ENSEIGNANTS

Les enseignants sont comédiens, comédiennes, metteurs, metteuses en scène, chanteuse, danseur, clown, issus d'écoles prestigieuses, d'horizons différents dans un objectif d'ouverture (ENSATT, ENM de Villeurbanne, Conservatoire de Lyon, de Brest, de Paris, Comédie de Saint-Étienne, GITIS de Moscou, Broadway Dance Center de New-York, Conservatoire Royal de Bruxelles...).

Toutes et tous sont professionnels de la scène, ont des activités artistiques en cours, et sont donc à même de parler de la réalité du métier et de vous guider au mieux.

II- DATES CLÉS (susceptibles d'être modifiées)

Lundi 23/09/2024 de 9h à 11h	Accueil, présentation élèves et intervenants
Du mardi 24/09 au vendredi 27/09 de 9h30 à 16h30	Module de biomécanique commun 1è, 2è, 3è années
Vendredi 1er / 11	Jour férié
Lundi 11/11	Jour férié (sauf pour la 3è année)
Vendredi 20/12 matin	CONCOURS BLANC 3è année
Samedi 21 et dimanche 22/12 à 15H	SPECTACLE « Jeu 1 » 2è année
Du lundi 23/12/2024 au dimanche 05/01/2025 inclus	Vacances de Noël
Ven.10, Sam.11, Dim.12/01	SALON DE L'ÉTUDIANT.
Vendredi 17/01 matin	Restitution « Dire le vers » 2è année
Samedi 18 et dimanche 19/01 à 15H	SPECTACLE « Autonomie 1 » 3è année
Jeudi 23/01 après-midi	Classe ouverte « Dire le vers » 1è année
Vendredi 24/01 après-midi	Classe ouverte « Jeu-Stanislawski » 1è année
Samedi 25 et dimanche 26/01 à 15H	SPECTACLE « Jeu 1 » 3è année
Du lundi 27/01 au vendredi 07/03	Stage en milieu professionnel 3è année (6 semaines)
Du lundi 27/01 au vendredi 28/02	Stage en milieu professionnel 2è année (5 semaines)
Du lundi 03/02 au vendredi 28/02	Stage en milieu professionnel 1ère année (4 semaines)
Vendredi 31/01 matin	CONSEILS DE CLASSES
DATES COMMUNIQUÉES ULTÉRIEUREMENT	ENTRETIENS INDIVIDUELS
Lundi 03/03	Reprise des cours 1è et 2è année
Lundi 10/03	Reprise des cours 3è année
Samedi 15/03 - de 10h à 16h	JOURNÉE PORTES OUVERTES
Du samedi 19/04 au dimanche 04/05 inclus	Vacances de printemps 1è année (2 semaines)
Du samedi 26/04 au dimanche 04/05 inclus	Vacances de printemps 2è et 3è années (1 semaine)
Mercredi 08/05	Fête de la Victoire 1945 - Férié
Samedi 17 et dimanche 18/05 à 15H	SPECTACLE « Autonomie 2 » 3è année
Mardi 20/05 matin	Restitutions chant et danse 2è année
Lundi 19/05 matin	Restitution « Scènes contemporaines » 2è année
Mardi 27/05 après-midi	Restitutions chant et danse 1è année
Mercredi 28/05 après-midi	Restitution « Jeu-Stanislawski » 1è année
Jeudi 29/05	Ascension - Jour férié (pour les 1è et 2è années)
Vendredi 30/05 matin	Restitution « Scènes classiques » 2è année
Vendredi 30/05 après-midi	Restitution « Voix et corps » 1è année
Samedi 31/05 et dimanche 1er/06 à 16H	SPECTACLE fin 3è année
Vendredi 06/06	Fin des cours 1è année
Samedi 07/06 et dimanche 08/06 à 16H	SPECTACLE fin 2è année
Jeudi 12/06	CONSEILS DE CLASSES
Vendredi 13, lundi 16, mardi 17/06	ENTRETIENS INDIVIDUELS

III – RÈGLES CONCERNANT LES COURS

L'apprentissage au métier de comédien est exigeant. Cela va vous demander un entretien rigoureux du corps, de la voix et de la mémoire (exercice physique régulier, hygiène du corps, heures de sommeil nécessaires, alimentation variée, éviter l'alcool, le tabac), ainsi que de l'esprit grâce à une réflexion et un questionnement permanents. Le travail ici fait partie d'un échange entre les intervenants et vous, et d'un échange avec le groupe. La notion de groupe est primordiale et doit rester une priorité. Vous devez vous impliquer.

1 - TRAVAIL PENDANT LES COURS

a) Participation

La participation aux cours est obligatoire quelque soit la matière enseignée, et est notée. Cela va vous demander :

- Assiduité / ponctualité
- Écoute / Absence de bavardages
- Capacité et volonté de produire ce qui est demandé par le professeur (consignes de travail, textes sus, scènes répétées)
- Capacité et volonté de fournir des propositions
- Capacité et volonté de travailler avec le groupe

b) Respect

Le respect est également inclus dans l'évaluation de chaque élève.

Le respect s'exerce à tous les niveaux :

- Votre tenue doit être adaptée en fonction de la demande des professeurs.
- Un comportement et un langage respectueux sont exigés envers vos professeurs, entre vous, élèves, et envers l'administration.
- Le travail doit obligatoirement être effectué selon la demande des professeurs.

En cas de non-respect de ces consignes, l'intervenant et/ou la direction se réservent le droit d'appliquer des sanctions prévues à cet effet.

2 - TRAVAIL EN DEHORS DES COURS

a) 30 minutes avant le 1er cours

Vous devez arriver une demi-heure avant le cours. C'est un temps d'échange entre vous, élèves, un temps de changement de tenue, de pratique d'un échauffement (training de l'acteur, biomécanique). En effet, arriver à la dernière minute ne permet pas un temps d'acclimatation. En revanche, commencer un cours après vous être échauffé vous permettra d'optimiser le temps de l'enseignement.

b) Travail à fournir

Le travail personnel, seul ou en groupe, demandé par les professeurs d'un cours à l'autre doit impérativement être effectué et/ou rendu en temps voulu. Un texte doit être su, une scène répétée lorsque cela a été demandé. Un manque de travail personnel affecte le groupe de manière négative, et ralentit la progression de toutes et tous. À contrario, votre apport de travail personnel aura forcément un impact positif sur le groupe. Un contrôle continu est effectué, les travaux notés.

c) Communication interne

Le secrétariat vous communique, tout au long de l'année, des informations par courriel, vous devez donc consulter fréquemment votre messagerie pour vous tenir au courant.

3 - STAGE OBLIGATOIRE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Une période de l'année est consacrée à une immersion en milieu professionnel.

a) Recherche

Dès le début de l'année au sein de l'école, vous devez vous mettre en quête d'une structure pouvant vous accueillir pendant la période indiquée. La direction et l'équipe pédagogique proposent un accompagnement à la recherche de stage.

b) Pendant le stage

En tant que stagiaire, vous devez vous adapter et suivre les règles de la structure qui vous accueille. Vous devez respecter les horaires qui sont établis par une convention de stage entre la structure professionnelle, vous et l'école.

c) Rapport de stage

Vous devez fournir un rapport de stage à l'issue de celui-ci. Toutes les modalités vous seront transmises en temps voulu.

d) Évaluation

Chaque structure accueillant un/e stagiaire doit évaluer le/la stagiaire. Cette évaluation est comprise dans la notation finale de l'élève au sein de l'école.

4 - VIE DE L'ÉCOLE

a) Délégués

Chaque classe doit élire deux délégués au plus tard deux semaines après la rentrée.

Une nouvelle élection en cours d'année peut avoir lieu si nécessaire, après étude de la situation par la direction.

En tant qu'élève vous devez vous engager à participer activement à la vie interne de l'École de Théâtre de Lyon.

Cela comprend :

- Une présence au Salon de l'étudiant,
- Une présence à la journée Portes Ouvertes,
- Une présence aux spectacles,
- Une présence pour les entretiens individuels semestriels.

IV – SUIVI PÉDAGOGIQUE / ÉVALUATIONS

Vous ferez l'objet d'un suivi et d'une évaluation de la part de chaque intervenant.

Les évaluations se font sur un système de notes allant de 1 à 20.

Les critères d'évaluation diffèrent d'un enseignement à l'autre ; cependant, ils sont englobés dans des critères généraux, comme indiqué ci-dessous.

SYSTÈME D'ÉVALUATION

Les évaluations se font via des notes, attribuées à des critères précis.

4 notes sont attribuées, par matière, comme suit :

- Comportement général
- Interprétation, technique
- Esprit d'initiative, propositions
- Respect et assimilation des consignes

+ Validation des acquis

+ Un commentaire

PÉRIODES D'ÉVALUATIONS

1ère ANNÉE :

Premier semestre : continue, et restitutions/travaux

Deuxième semestre : continue, et restitutions

Les critères d'évaluation ont été établis en fonction de chaque discipline.

Le niveau d'exigence augmente du 1^{er} semestre au 2^{ème}, et d'année en année.

Chaque élève bénéficie d'un entretien individuel avec la Direction à la fin de chaque semestre.

2ème ANNÉE :

Même système d'évaluation qu'en première année, avec, **en plus, des évaluations certificatives pour un premier bloc de compétences sur quatre.**

Pour cela, un jury est amené à évaluer. Le jury est composé de cinq membres : deux membres internes à l'école (disposant d'1 voix chacun), et de deux membres extérieurs (disposant de 2 voix chacun), plus l'administratrice ou le directeur (ayant seulement un avis consultatif).

3ème ANNÉE :

Même système d'évaluation qu'en première et deuxième année, avec, **en plus, des évaluations certificatives pour trois blocs de compétences sur quatre.**

V- NUMÉROS UTILES

CONTACT ADMINISTRATION ÉCOLE :

Édith HENNAUT : 04.81.65.15.56 / 06.87.89.60.11
administration@ecoledetheatredelyon.com
contact@ecoledetheatredelyon.com

NUMÉROS D'URGENCE :

- POMPIERS : 18
- POLICE SECOURS : 17
- URGENCES MÉDICALES : 15
- SAMU : 04.72.68.93.00
- SOS MÉDECINS : 04.78.83.51.51
- CENTRE ANTI-POISON : 04.72.11.69.11

École de Théâtre de Lyon

Études d'Art dramatique
Formation au métier de comédien/acteur, comédienne/actrice



Certificat n° 180411-1

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : L.6313-1 - 1° Actions de formation

Administration : 1 place Chardonnet
Cours : 53 rue des Tables Claudiennes
69001 LYON
Tél 04.81.65.15.56
contact@ecoledetheatredelyon.com
www.ecoledetheatredelyon.com

N° SIRET : 448 230 367 00014
Code APE : 8542Z
N° de déclaration d'activité : 82 69 11956 69

VI - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je, soussigné.e,
m'engage à lire et à respecter ce règlement, et à en remettre un exemplaire signé à la direction dès le premier jour de l'année, lors de la réunion de rentrée.

Article 1 : DOCUMENTS À FOURNIR

Je m'engage à fournir, en plus du bulletin d'inscription et du paiement, au plus tard deux semaines après la rentrée :

- Une **photocopie** de ma **Carte d'Identité** et **2 photos d'identité** (*pas de format numérique*)
- Le **paiement** de la totalité **du coût de l'année** (en précisant l'échelonnement)
- Une **photocopie** de ma **Carte Vitale** et une **attestation de la Sécurité Sociale**
- Une **attestation** d'Assurance **Responsabilité Civile**

Article 2 : DÉLÉGUÉS

Chaque classe doit élire deux délégués au plus tard deux semaines après la rentrée.

CHARTRE des délégués :

- Les délégués font le lien entre les élèves, entre le groupe d'élèves et les intervenants, et entre le groupe d'élèves et l'administration.
- Les délégués veillent au bon fonctionnement du groupe, à l'esprit d'équipe, au respect mutuel et envers les intervenants.
- Les délégués doivent établir un roulement au sein du groupe pour laisser les lieux propres et rangés après le cours.
- Les délégués doivent apporter les feuilles de présence au secrétariat chaque fin de journée,
- Les délégués doivent être présents aux deux conseils de classe semestriels.

Article 3 : OBLIGATION DE PRÉSENCE ET DE PONCTUALITÉ

Je m'engage à être présent.e et ponctuel.le aux cours.

Des feuilles d'émargement sont remplies et signées chaque jour par les professeurs.

a) Retards : dès le troisième retard de plus de 15 minutes, je ne serai pas accepté en cours.

b) Absences : mes absences devront être justifiées. (Par exemple, une mauvaise nuit, un mal de ventre n'excusent pas une absence). Trois absences non justifiées donnent lieu à un entretien avec la direction de l'école et peuvent amener à une exclusion du travail en cours, jusqu'à une exclusion de l'école de trois jours. Et s'il y a récurrence après cela, à savoir à nouveau 3 absences non justifiées, je recevrai une lettre recommandée qui m'informe de mon exclusion définitive, sans remboursement de l'année.

c) Vie de l'école : je m'engage à participer à la vie interne de l'École de Théâtre de Lyon. Cela comprend :

- Une présence au Salon de l'étudiant,
- Une présence à la Journée Porte Ouverte,
- Une présence pour les entretiens individuels semestriels.
- Une présence aux spectacles.

Article 4 : ÉVALUATIONS

Je m'engage à être présent.e pour les sessions d'évaluations, dont les restitutions et les spectacles. Je serai informé.e des évaluations certificatives par convocation, et devrai m'y présenter avec ma pièce d'identité.

Article 5 : RESPECT DES PERSONNES ET DES CONSIGNES

Je m'engage à respecter les autres étudiants, les professeurs, le personnel administratif, la direction, et le voisinage.

Je m'engage à respecter les consignes qui suivent ci-dessous :

a) Avant les cours

Il est nécessaire d'arriver une demi-heure avant, le temps de changer de tenue et de pratiquer les échauffements.

b) Pendant les cours

- Il est interdit de fumer, de boire de l'alcool, de consommer des drogues.
- L'usage du téléphone portable est interdit en cours.

Tous les téléphones doivent être éteints et déposés au foyer en début de cours.

- Un langage respectueux est attendu de la part de chacun.

Tout propos irrespectueux envers les autres élèves, envers les intervenants ou

la direction donnera lieu à un entretien avec la direction et sera sanctionné par une exclusion de trois jours.

Tout propos à caractère raciste, sexiste, homophobe, discriminatoire sera sanctionné par une exclusion de trois jours et est passible de poursuites en justice.

- Une tenue décente est exigée. Une tenue neutre peut être demandée. Un tapis de sol est nécessaire.

c) Avec le voisinage

• Les étudiants sont priés de ne pas parler fort / ne pas crier à l'extérieur de l'école lors des arrivées, des pauses ou des départs.

- Il est interdit de jeter les mégots de cigarettes sur le trottoir.

d) Hygiène de vie

- Le corps, la voix, la mémoire sont les outils principaux du comédien/de la comédienne.

Il est donc nécessaire de se donner des objectifs d'hygiène de vie, pour soi, et aussi pour le groupe : exercice physique régulier, hygiène du corps, heures de sommeil nécessaires, alimentation variée, éviter l'alcool, le tabac, les drogues.

Article 6 : UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

Je m'engage à respecter les consignes qui suivent ci-dessous :

a) Propreté des lieux

Après chaque cours les étudiants délégués doivent veiller à ce que la salle soit rangée et balayée, à ce que la vaisselle utilisée soit lavée, et les toilettes propres.

Un roulement de ménage doit être organisé par les étudiants délégués.

b) Utilisation des locaux

• Il est interdit de manger et de boire (sauf eau) dans la salle au parquet, et dans les salles de spectacles du théâtre. Cela est possible dans le foyer (salle attenante à la salle de cours).

• Chacun doit prendre soin du matériel mis à disposition des élèves par l'école et par le théâtre (appareil son, piano, vidéo projecteur, écran, etc...)

Toute détérioration sera sujette à remboursement.

Article 7 : DROIT À L'IMAGE

J'accepte d'être photographié.e et filmé.e lors des cours, des répétitions et des spectacles, et j'accepte la diffusion de ces images servant à la promotion de l'École de Théâtre de Lyon.

Article 8 : SPECTACLES

J'accepte de participer aux spectacles de l'École de Théâtre de Lyon ouverts au public et proposés pendant l'année, sauf exception faite de conditions d'exclusion pouvant être décidées par la direction.

Article 9 : ADMINISTRATION

a) Toutes les demandes doivent se faire par courriel à l'adresse : administration@ecoledetheatredelyon.com.

b) Correspondance par courriel

Je m'engage à consulter fréquemment ma messagerie pour me tenir au courant de toute information communiquée par courriel par l'administration et les professeurs, concernant mon parcours dans l'école.

JE, SOUSSIGNÉ M'ENGAGE, APRÈS LECTURE, À RESPECTER TOUT CE QUI EST STIPULÉ CI-DESSUS, DANS LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Fait en 2 exemplaires, à Lyon, le

Signature de l'étudiant précédé de la mention « Lu et approuvé »